

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

relatif à la mise en place des effectifs optima des personnels nécessaires au fonctionnement des services de l'Etat -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°558/PR du 31 décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les rapports de l'Institut pour le Développement Economique et Technique (IDET-CEGOS) ;
- Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères, du Plan et du Tourisme et du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Est décidée la mise en place des effectifs optima des personnels nécessaires au fonctionnement des services de l'Etat.

Article 2 - Une commission interministérielle arrêtera au niveau de la Présidence de la République, de la Cour Suprême, des départements ministériels, du Comité de Rénovation Nationale et des organismes de l'Etat les effectifs optima nécessaires au fonctionnement de leurs administrations, sur la base des rapports déposés par l'Institut pour le Développement Economique et Technique (IDET-CEGOS) à la suite de la mission confiée à cet organisme au cours de l'année 1966.

Article 3 - La Présidence de la République, la Cour Suprême, les départements ministériels, le Comité de Rénovation Nationale et les organismes de l'Etat concernés sont tenus de se conformer aux conclusions de la commission interministérielle prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Le Ministre des Affaires Etrangères, du Plan et du Tourisme, le Ministre de la Fonction Publique et du Travail et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 mars 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Affaires Etrangères, du Plan et du Tourisme
absent,
Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, Chargé
de l'intérim,

Dr. D. BADAROU.

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques

Général Christophe SOGLOLe Ministre de la Fonction Publique et
du Travail,Pascal CHABI KAO